

Assemblée générale ordinaire du 13 mars 1990

Présidence : M. Georges Clavel

Ordre du jour

Point 1 : Appel

Point 2 : Nomination de scrutateurs

Point 3 : Approbation du dernier procès-verbal

Point 4 : Approbation des comptes

Point 5 : Rapport d'activité

Point 6 : Examen des prescriptions fédérales concernant le tir hors service

Point 7 : Elections statutaires

Point 8 : Propositions individuelles

A 20 h 15, M. Georges Clavel, président, ouvre la séance. Le secrétaire étant absent, il est fait appel à M. Eric Roulin, directeur des tirs, pour tenir le P.V.

Point 1 : **Appel**

L'assemblée est constituée de 6 personnes, 4 pour le comité et 2 membres.
Le point 1 n'est pas abordé.

Point 2 : **Nomination de scrutateurs**

La nomination de scrutateurs n'est pas jugée indispensable.

Point 3 : **Approbation du dernier procès-verbal**

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu par son auteur, M. Michel Chappuis, aujourd'hui vice-président. Il est accepté à l'unanimité.

Point 4 : **Approbation des comptes**

Monsieur Pierre Hirschi, caissier, nous signale qu'il a été versé au mois de janvier, Fr. 100,-- par tranche de Fr. 1'000,-- + les intérêts sur les prêts accordés par des membres à la société. Sur ce sujet, M. Claude Pidoux demande quel est le mode de remboursement.

Monsieur Georges Clavel explique que la société remboursera lentement pour ne pas s'asphyxier et pour garder une marge de manoeuvre.

Monsieur Hirschi nous informe que l'assurance des installations électroniques nous coûte Fr. 445,20.

Monsieur Claude Pidoux aimerait savoir si l'on peut louer indéfiniment le stand. Monsieur Clavel répond par l'affirmative, tant qu'il n'y a pas de plainte.

Monsieur Clavel nous informe que "les carabiniers" de Lausanne ont formulé le vœu de s'entraîner un autre jour que nous. Le problème de la surveillance des tirs nous a obligé à refuser.

Monsieur Hirschi nous apprend que durant l'année 89, 7'734 cartouches ont été brûlées dans le cadre de la société.

Après la lecture du rapport de la commission de gestion par M. Claude Pidoux, les comptes sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

Point 5 : Rapport d'activité

Monsieur Clavel nous rappelle notre participation au 50ème tir cantonal vaudois à Lausanne. Il souligne l'organisation de tous nos tirs extrêmement facilitée par notre installation électronique. Ainsi, tous nos entraînements, les tirs militaires, tir de clôture, tir de nuit, ainsi que le tir des municipalités du cercle d'Echallens. Ce dernier organisé la 1ère fois en 89 est reconduit en 1990.

Financièrement, il nous fait constater que la société a pu racheter 1/10ème de la cible payée par les membres. Il veut par là féliciter notre caissier pour son excellente gestion, ainsi que le travail inlassable de notre nouveau vice-président qui se verra attribuer chaque année, 10 % des sommes encaissées pour la location de notre refuge, ceci pour son travail de conciergerie.

En 1989, nous avons encaissé Fr. 2'000,-- de location. Enfin, il remercie ses collègues du comité et souhaite à tous une agréable saison pour 1990, année du 52ème tir fédéral.

Point 6 : Examen des prescriptions fédérales concernant le tir hors service

- A relever que les programmes de tir restent inchangés.
Concernant les classes d'âge, les juniors vont de 1970 à 1973, les vétérans 1930 et antérieures, vétérans seniors 1920 et antérieures. Tir obligatoire 1948 et postérieures.
- La cotisation reste inchangée.
- Le prix de la munition d'exercice (cartouche F11 et F90) est fixe à 34 cts.
- Protection personnelle de l'ouïe : un effort accru est entrepris pour éviter des lésions au système auditif. Ainsi, la distribution aux militaires de protège ouïe, ainsi que l'obligation à toute personne entrant dans un stand de mettre ses coquilles protège ouïe.

Point 7 : Elections statutaires

Le comité n'est pas soumis à réélection cette année.

Monsieur Eric Gasser, 1er vérificateur, ayant démissionné de la société, c'est M. Claude ^{Pidoux} qui a dû le remplacer.

Sont nommés, M. Claude Pidoux, 1er vérificateur des comptes, M. Philippe Roulin 2ème vérificateur et M. Pierre Girod suppléant.

Monsieur Georges Clavel signale que vu le peu de membres présents en assemblée, la décision de ne plus en faire serait éventuellement prise.

Point 8 : Propositions individuelles

Monsieur Claude Pidoux demande si une installation de tir à 25 m. est envisagée. Monsieur Clavel lui répond que jusqu'à ce jour, il n'a reçu aucune demande de la part des membres mais que de son côté, il a étudié le problème et que selon l'officier fédéral de tir, M. le colonel Corboz, il y aurait une possibilité soit vers le stand, soit vers la butte 300 m. Les travaux d'aménagement de la 3ème piste de la route d'Eclépens fournirait la terre nécessaire (environ 300 m³) pour la butte côté stand. Une étude sera entreprise prochainement au sein du comité.

L'ordre du jour étant épuisé et vu qu'il n'y a plus de propositions individuelles, M. Georges Clavel lève la séance.

Le président
Georges Clavel

Le Directeur des tirs
Eric Roulin

